

ATT: Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Objet : Mémoire sur le projet de mine d'apatite Lac à Paul

Par Bernard Lapointe,

, St-Fulgence, Qc G0V 1S0

Je suis citoyen de la municipalité de St-Fulgence et le développement du projet minier d'apatite Lac à Paul m'intéresse. Mais ce n'est pas en tant que citoyen de la municipalité que je vous interpelle mais en tant que géologue. Plus précisément en fait j'ai fondé *Les Ressources d'Arianne inc.* (maintenant appelée *Arianne Phosphate inc* ou «Arianne») en 1997 et en ai été le PDG jusqu'en 2013 au moment où j'ai pris ma retraite. Je connais donc très bien le projet de mine d'apatite du Lac à Paul (le «Projet»).

Mon propos portera sur deux points :

- 1- La problématique liée au transport du concentré et la sécurité
- 2- La nécessité de séparer les enjeux locaux des enjeux nationaux

1- La problématique liée au transport du concentré et la sécurité

Nul doute que l'enjeu majeur de ce Projet est le transport du concentré de la mine au client. Dans notre cas précis il s'agit du port de mer le plus proche.

Le projet a vraiment pris son envol en 2008. Dès cette époque donc des rencontres ont eu lieu avec des acheteurs potentiels. Nous avons ciblé l'Amérique du Nord comme marché prioritaire vu la diminution constante de production de phosphate dans cette région et par conséquent une augmentation de l'importation d'outre mer. Mais à notre grande surprise aucun client ne voulait être approvisionné par train. Avoir accès au réseau ferroviaire Nord-Américain n'était donc pas un atout. Il nous fallait livrer par bateau.

Nous avons étudié tous les scénarios possibles pour se rendre au port de Grand-Anse. Que ce soit par Dolbeau-Mistassini ou par Alma, ça s'est avéré impossible. De plus l'état même du réseau ferroviaire régional était inadéquat. Je vous réfère à l'étude récemment produite par Promotion Saguenay et qui donne une image réaliste de notre réseau ferroviaire. De plus nous avons tous pris connaissance depuis le catastrophe du

Lac Mégantic que les réseaux ferroviaires sont saturés par le transport des hydrocarbures.

Il ne nous restait plus qu'à atteindre nous-mêmes soit la rive nord du Saguenay ou du fleuve St-Laurent. Sur le fleuve, la municipalité de Forestville possède un quai. Mais il est tant enclavé qu'il nous semble impossible à utiliser. Et surtout le manque de profondeur d'eau fait qu'il faudrait draguer sur une longueur de quelques kilomètres ou installer une digue ou autre chose. Le secteur de l'Anse à Pelletier/Sainte Rose du Nord a donc été retenu.

Ce qui m'amène à parler de sécurité reliée au transport du concentré. Les scénarios de transport seront connus. La fréquence des passages, le type de camion, les lieux de dépassement, etc. La route sera améliorée. Il reste un point à régler : Discipliner le trafic.

Prenons un exemple : La route 175 qui relie Saguenay et Québec est à quatre voies divisée et affiche une vitesse maximale variant de 90 à 100 km/h. Elle est fortement surveillée et les gens respectent ces limites. Est-il normal de rouler à plus de 120 km/h sur une route gravelée pour monter à notre chalet sur les Monts Valin ou pour en revenir?

Je recommande que la vitesse maximale de la route gravelée soit de 90 km/h. Qu'il y ait des photo-radars installés et que la route soit patrouillée par des policiers normaux ou privés. La sécurité doit être la priorité.

Je sais que des panneaux indiquent déjà un maximum de 80 km/h. Mais cette limite n'est pas respectée.

2- La nécessité de séparer les enjeux locaux des enjeux nationaux.

Il y a longtemps que des groupes comme l'Association Minière du Québec et l'Association de l'Exploration Minière du Québec demandent la tenue d'un BAPE Générique sur l'industrie minière. Lors de ce BAPE, pourraient être abordées les questions reliées aux différentes aides gouvernementales accordées, la hauteur acceptable des prises de position publique dans les projets, comment développer le Plan Nord et ses infrastructures, le partage des redevances entre les régions et les Premières Nations, le transformation minérale en aval et qui dépassent l'implantation d'une seule mine ainsi que toute autre activité industrielle liée, etc.

Tous ces points interpellent la totalité des Québécois. Les autres enjeux, plus locaux, seraient laissés aux communautés directement impactées.

Je recommande que le Ministre de l'Environnement du Québec demande au BAPE de tenir ce genre d'exercice.

À cet égard, le «chantier sur l'acceptabilité sociale» annoncé par le ministre Pierre Arcand peut aller dans la bonne direction. Mais je considère un BAPE mieux outillé pour une telle tâche.

Le projet du Lac à Paul devrait être accepté car il est novateur, peu polluant et rencontre une large acceptabilité sociale. Il faut cependant noter que certaines personnes de l'Anse à Pelletier seront plus affectées que d'autres.

p.s. Mon propos est clair et il ne me semble pas nécessaire de le présenter oralement. Mais si la Commission désire m'interroger, je serai présent lors des audiences.

Cordialement,

Bernard Lapointe, Ph.D., géologue